

Les activités de la division du rétablissement se sont accrues de pair avec l'augmentation du nombre des licenciés des forces armées. Les occasions d'embauchage étant nombreuses dans tout le Canada, la plupart des licenciés trouvent des emplois rémunérateurs.

Par suite de la participation active des forces armées canadiennes dans les zones de bataille, le travail de la Division des traitements a augmenté considérablement. On avait prévu la nécessité d'établissements hospitaliers additionnels, et de nouvelles constructions furent entreprises pour augmenter le nombre de lits à la disposition du ministère. La construction se continue et de nouveaux plans ont été tracés pour parer aux éventualités.

Les mesures généreuses et de grande envergure que le Ministère des Affaires des Anciens Combattants est appelé à administrer donnent lieu de croire avec confiance que le rétablissement des membres des forces armées du Canada se réalisera d'une manière satisfaisante. Le chapitre XXII traite au long de ces mesures.

**Ministère de la Santé Nationale et du Bien-être Social.**—Ce ministère a été établi en vertu de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du bien-être social le 24 juillet 1944. L'organisation du ministère a commencé officiellement avec la proclamation de la loi le 18 octobre 1944, sous la direction du ministre de la Santé Nationale et du Bien-être Social, le sous-ministre de la Santé Nationale et le sous-ministre du Bien-être Social.

La Division de la santé a remplacé dans ses fonctions la "Santé nationale" et a été chargée de toutes ses divisions, quant le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale a été dissous. Les divisions et les lois administrées sont les suivantes: hygiène maternelle et infantile, hygiène industrielle, loi des aliments et drogues, loi de l'opium et des drogues narcotiques, loi de la quarantaine, loi de l'hygiène dans les chantiers publics, loi de la lèpre, loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, loi sur l'aptitude physique nationale, répression des maladies vénériennes, laboratoire d'hygiène, examens médicaux (Service civil), hygiène alimentaire, aveugles civils, génie sanitaire. Bien que la plupart des divisions aient été organisées pour faire face aux problèmes de temps de guerre, le nouveau ministère est à établir le fondement d'un programme coordonné et de longue haleine pour le temps de paix. Parmi les additions aux services existants maintenant à l'étude il y a l'assurance-maladie nationale, l'assistance financière aux provinces pour la répression et le traitement de la tuberculose, de la cécité, des maladies mentales, des infirmités chez les enfants, la formation de professionnels de la santé publique et les recherches sur la santé publique. Le ministère collabore étroitement avec les ministères provinciaux de la Santé Publique. La coordination des efforts se réalise grâce au Conseil canadien d'hygiène publique, organisme consultatif comprenant le sous-ministre de la Santé de chaque province, le sous-ministre de la Santé Nationale (président) et d'autres membres désignés. Le chapitre XXI de ce volume traite au long des questions relatives à la santé publique qui relèvent du gouvernement fédéral.

La Division du bien-être social, créée pour administrer les allocations familiales et organiser d'autres mesures de sécurité sociale du gouvernement fédéral, n'avait pas de contrepartie déjà existante contrairement à la Division de la santé. Ses principales préoccupations à l'heure actuelle vont bien au delà des assurances sociales *per se*; elle a récemment assumé l'administration de la loi sur l'aptitude physique et elle prend des mesures pour procurer de plus grandes occasions de se cultiver et de se récréer par l'établissement de centres récréatifs. Les progrès considérables de